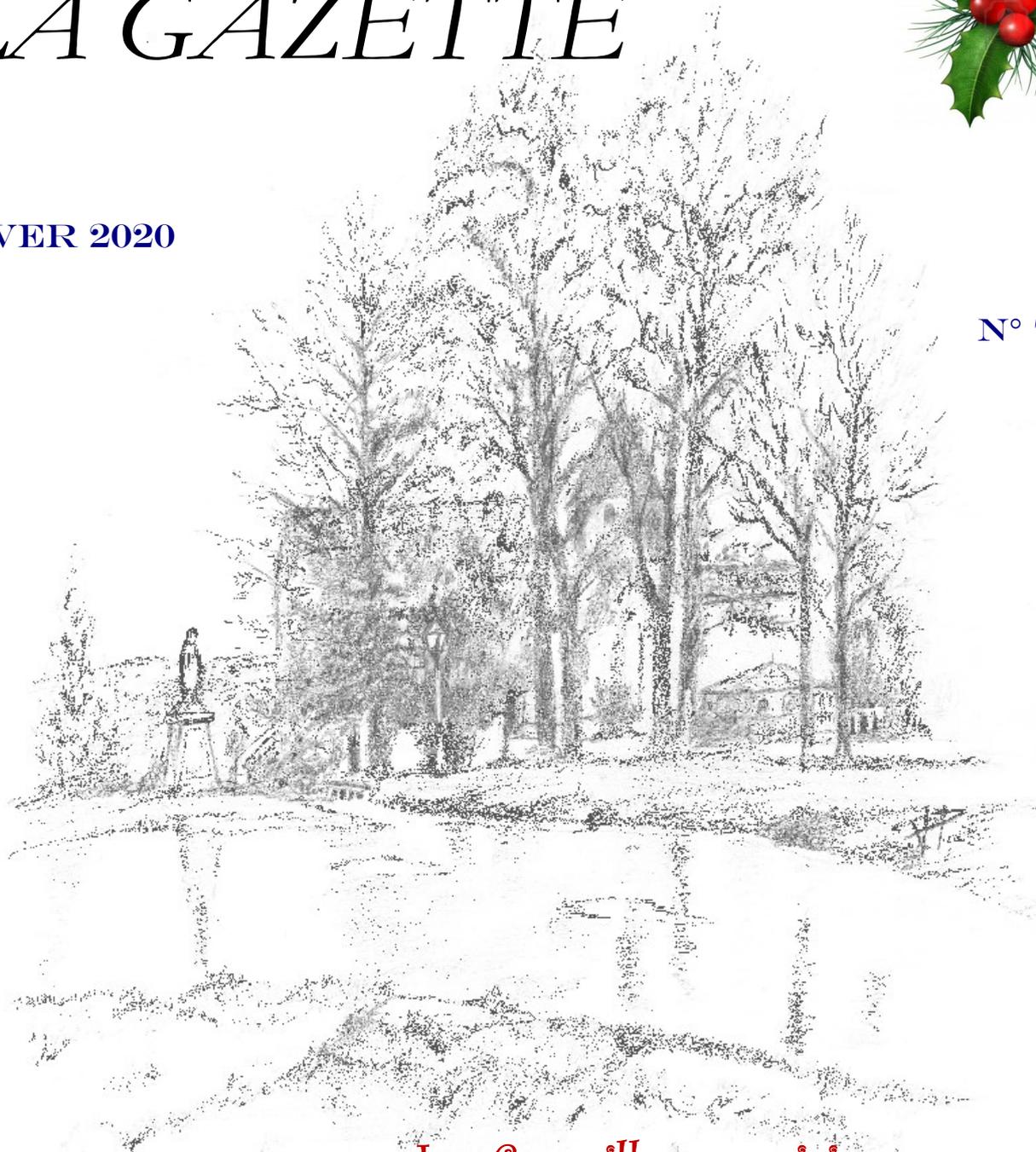


# LA GAZETTE



HIVER 2020

N° 70



*Les Conseillers municipaux  
et toute l'équipe municipale, à votre service,  
présentent leurs*

*Meilleurs Vœux pour cette année 2021*

*aux habitants, aux professionnels,  
aux associations de la commune !*

Dans ce numéro : Pages

Mot du Maire	2
Conseils Municipaux 2	/3 /4
En direct de la Mairie	4
Associations	5
Actualité du trimestre	6
Ecole	7

## Chers Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Bien que l'année 2020 restera longtemps dans nos mémoires, force est de constater que ce début d'année 2021 va encore être difficile...

Mais 2021 doit s'imposer à nous dans un formidable élan d'Espoir et de Sérénité, mais également de reprise économique, notamment pour les secteurs très lourdement touchés ; du retour de nos étudiants sur les bancs des Ecoles et Universités ; des retrouvailles familiales, amicales, associatives et sociales, sereines et chaleureuses.

Alors, je vous souhaite à toutes et à tous mes Vœux les Meilleurs d'une Santé préservée, des moments de Bonheur, même petits, cela reste du Bonheur ! ; un retour « aux fourneaux » au plus tôt ou une bonne continuation dans vos activités professionnelles ; de la réussite pour tous nos petits et grands étudiants, et beaucoup de patience pour tous ceux qui attendent fêtes, manifestations, regroupements, activités associatives...

J'adresse des remerciements sincères à toutes celles et ceux qui prennent soin de nous, d'une manière ou d'une autre ; à toute l'équipe municipale ainsi qu'aux élus ; et mon soutien dans les épreuves douloureuses que traversent certains d'entre nous.

## Une Belle Année 2021, il faut y croire !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

### Conseils municipaux

#### Du 19 octobre.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire a souhaité partager avec les élus deux pensées : « La première pour nos compatriotes des côtes bretonnes mais surtout des Alpes-Maritimes violemment meurtris par la tempête Alex le 2 octobre dernier. Ma deuxième pensée est destinée à Samuel PATY, professeur d'Histoire-Géographie, assassiné le 16 octobre dernier à Conflans-Sainte-Honorine par la barbarie terroriste islamiste, pour avoir enseigné la liberté d'expression dans notre pays laïc. » Lecture du message de l'Association des Maires de France. Une Minute de silence a été observée par les élus.

Le Maire relate la réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques. Il y est notamment proposé que les **captages de Grand Grange**, listés comme prioritaires dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE 2016-2021, soient conservés dans le SDAGE 2021-2027, avec des plans d'actions dans le cadre du Comité de pilotage, et que l'aire d'alimentation des captages est arrêtée à la majorité.

**La Commission Locale d'Évaluation des Charges** Transférées est une commission chargée d'évaluer, lors de chaque transfert de compétence, le coût net des charges transférées, entre les communes membres et la Communauté de Communes mais également elle peut

avoir un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétences. Ces décisions ont notamment une influence sur les attributions de compensations versées à la commune. Il est demandé de désigner un suppléant, sachant que la titulaire est Madame le Maire. Cette dernière propose aux élus Dominique MERCIER, étant à la commission des finances de la commune ainsi que pour sa disponibilité. Proposition acceptée à l'unanimité.

Il a été constaté depuis quelques années une augmentation des cas de **vitesse élevée aux entrées du village**, et sur la voie principale alors que la vitesse maximum est de 30km/h. Elle n'est pas le seul fait de personnes extérieures au village mais aussi aux locaux.

La commission Voirie va évaluer les différents moyens pour « forcer » les conducteurs à ralentir mais avant cela le Maire propose aux élus une campagne plus ou moins longue de contrôles de vitesse par la gendarmerie et la mise en place d'un calculateur au sol. Le Maire relate également les incivilités en matière de stationnement non autorisé dans le village alors que des places libres existent. Des avertissements municipaux ont été donnés aux contrevenants en attendant un contrôle aléatoire de la gendarmerie.

Mme LASCOMBES regrette *pleinement d'en arriver à cette situation mais c'est la réponse à ce que l'on ne peut plus tolérer* dans le village.

Un point est fait sur les travaux qui vont être réalisés cette semaine.

### QUESTIONS DIVERSES

**Travaux Clocher de la Mairie :** Confirmation de la Région pour un soutien financier à hauteur de 30% en complément de la part de 50% du Département. Le Maire rappelle que l'un des 3 emprunts, celui d'une échéance de 15 200€,

prend fin ce mois-ci.

**Courrier Coopérative Agricole du Nyonsais :** il est fait lecture du courrier dans lequel les communes sont sollicitées pour mettre en place un arrêté pour des horaires de nuit nécessaires en période de vendanges afin que les viticulteurs ne soient pas mis en cause pour tapage nocturne. Les élus viticulteurs font part de leur expérience et estiment que dans l'immédiat en ce qui concerne la commune ce n'est pas nécessaire. Réponse sera faite en ce sens.

**Système d'alerte du SMBVL :** déclenchement intempestif du système à 10j d'intervalles. Dysfonctionnement probable de la cellule du radar d'après le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez.

**Logement école :** Le Maire explique l'arrivée de candidatures et de rétractations successives, la priorité aux familles avec enfants... la recherche est toujours en cours.

**CCEPPG/Commission Mutualisation :** Madame LASCOMBES fait part aux élus des propositions des communes en matière de mutualisation. Certaines sont déjà appliquées par la proximité des communes entre elles et le bon sens, d'autres

sont complexes à mettre en place pour des raisons d'équipement, de formation, de responsabilité... Elle indique que le droit à la formation des élus va être mise en place à l'issue du retour d'un questionnaire envoyé à chacun d'eux.

**Manifestations locales/COVID-19 :** Goûter de Noël, repas des Villageois,... les élus mettent sous réserve la tenue de ces événements durant cette période de crise sanitaires. A la question posée concernant la continuité des activités associatives, notamment le Club des 4 Saisons tous les jeudis : la fiche COVID-19 du 17 octobre dernier et la modification de l'article 3 permet « l'activité régulière liée à l'objet d'une association (hors activités festives) ou les réunions professionnelles, avec un protocole sanitaire strict ».

**Centre Dramatique des Villages du Haut Vaucluse :** dimanche 11 octobre, une après-midi théâtre avec 4 spectacles organisé par le CDVHV avec mise à disposition du domaine Urdy par la municipalité. Le Maire évoque la qualité des spectacles proposés et fait part aux élus d'une deuxième date possible au mois de mai 2021 et son souhait de voir du théâtre accessible aux habitants de la commune.

## Du 30 novembre

Le Maire soumet la proposition financière d'Horizon On Line de JVS (Mairistem) pour un **logiciel Etat**

**Civil :** le logiciel 553 €HT (en investissement), la formation d'une journée pour le personnel administratif 645 €HT et la maintenance 92 €HT/an (en fonctionnement). L'ensemble des élus valident la proposition.

Actuellement le système de la **vente des tickets cantine** est géré par les ATSEM dont l'une est régisseur. Le système est obsolète et chronophage notamment pour les déplacements à la Trésorerie de Saint-Paul Trois Châteaux. Après évaluation de différents logiciels de gestion, proposition est faite par ARG Solutions : le logiciel 1700 €HT (en investissement), formation de 300€HT offerte, contrat de services annuel (engagement 3 ans) de 300 €HT offert pour la 1ère année. Proposition validée par les élus.

La dernière délibération en la matière des **Déclarations Préalable pour les ravalements de façade** datant du 30 novembre 2015 à l'époque où la commune avait un Plan d'Occupation des Sols. Or depuis juillet 2019, la commune est en carte Communale, il y a

lieu de délibérer à nouveau. Les élus acceptent cette obligation de DP pour le ravalement, le rafraîchissement ou la rénovation de la façade.

**La loi pour l'accès au logement** et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations, rendant obligatoire la prise de compétence intercommunale en matière de document d'urbanisme, à compter du 27 mars 2017. La loi ALUR a cependant permis aux communes membres des EPCI de s'opposer, par l'effet d'une minorité de blocage, au transfert de cette compétence, dans un délai déterminé. Alors que les conseils municipaux avaient 3 mois pour délibérer avant le 31 décembre 2020, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a décalé la date butoir au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les élus auront donc à se prononcer à partir du mois de mai 2021.

Suite à l'attentat survenu le 16 octobre touchant le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Intérieur a fait un appel à projets en attribuant une enveloppe exceptionnelle pour la sécurisation des écoles. Madame le Maire a

proposé aux élus de la commission **ce projet d'enceinte de l'école surélevée** d'une clôture barreaudée dans le style de l'ancien portail de l'école toujours présent. Un devis a été demandé à Art de Forge pour un montant total de travaux de 19324 €HT (maçonnerie, fourniture et pose de 70ml de clôture avec portail et portillon et thermolaquage de l'ensemble). Des dossiers ont été transmis au département et à la Région pour une participation financière à hauteur de 50% et 30% respectivement. Une réponse positive a été obtenue des deux partenaires. Malgré le délai de réponse d'une semaine, très court, au vu des éléments apportés, l'ensemble des élus, ayant connaissance de ce projet et du prix des travaux, l'ont validé dans le temps imparti, et acté lors de ce Conseil. Ce dossier a été présenté en conseil d'école le 20 novembre dernier, et a reçu l'avis favorable de l'ensemble des présents.

Le Maire fait part de la nécessité de **remplacer temporairement l'une des deux ATSEM** pour des raisons de santé. Madame TACHOIRE Jenny (qui avait déjà effectué des remplacements il y a quelques années et qui avait donné entièrement satisfaction)

assurera cette mission toute la semaine voire la suivante selon l'évolution. Validé à l'unanimité, un contrat lui sera fait.

### QUESTIONS DIVERSES

**Programme Voirie 2020** : Les travaux réalisés par l'entreprise MISSOLIN sont terminés. La Commission valide ces travaux.

**Captages Prioritaires** : Un Comité de Pilotage a eu lieu le 28 novembre dernier avec l'ensemble des partenaires (élus, président du Syndicat des Vignerons, Chambre de l'Agriculture 26, DDT, Agence de l'Eau, ARS excusée) rappelant le contexte, la problématique et les objectifs du programme d'actions. Ce programme se poursuivra tant que les captages sont dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) jusqu'en 2027. Pour 2022, ce sera à la commune de mobiliser les différents partenaires et non à l'Agence de l'Eau. Ce changement administratif de l'Agence de l'Eau a pour but de « faire prendre conscience aux maîtres d'ouvrages de l'importance de cette procédure de Captages prioritaires et la mobilisation des partenaires et de leurs financements pour ces dossiers ». Madame le Maire a fait valoir lors de ce COPIL de la prise de conscience bien avant et pendant cette procédure de la part de tous.

**Ecole : Premier Conseil de l'année** : Un point est fait sur les différents sujets abordés : rappel du règlement intérieur, vote du renouvellement des horaires de l'école, effectif de 39 élèves (18 Petits et 21 Grands ; 14 de St-P, 5 de Rousset, 20 extérieur), explications sur les remplacements, adhésion à l'OCCE (Office central de la Coopération à l'École) pris en charge renouvelée par la Coopérative scolaire (2.10 € par élève), le projet dans le cadre d'EMALA (Equipe Mobile Académique de Liaison et d'Animation) et les sorties cinéma, scolaires, rugby en EPS, dépenses exceptionnelles Sou de l'Ecole et mairie (projet de réaménagement de la cour de l'école), projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité) abouti avec l'achat de 5 tablettes et un vidéoprojecteur qui satisfait les Grands et leur enseignante, exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) à venir et protocole Coronavirus mis en place, l'appel à projet pour la sécurisation des écoles (clôture barreaudée sur le muret d'enceinte de la cour) et radiateur à déplacer dans la classe des Petits.

**Electricité/tarifs règlementés** : suite à l'ouverture du marché à la concurrence de la vente d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune a fait valoir en début d'année son éligibilité au maintien des tarifs règlementés.

**Travaux Clocher de la Mairie** : la première partie des travaux, traitement préventif et curatif des charpentes, a été réalisée cette semaine.

**Festivités communales/COVID-19** : en raison de la crise sanitaire, le goûter de Noël des enfants est annulé (l'activité Jeux en bois avec Tourneboule a été basculée au vendredi avant les vacances à l'école) ; le repas des Villageois mi-janvier est également annulé voire reporté ; le colis des Aînés est maintenu. La commission se réunira pour envisager la suite.

**Inventaire communal** : le Maire soumet aux élus le matériel à réformer : 2 écrans d'ordinateurs, une tour de PC, le photocopieur Kiocera et 7 ordinateurs de l'école qui ont été donnés à un atelier de réinsertion.

**SDIS 84/Calendrier 2021** : le 29 novembre dernier, le capitaine du Centre de Secours de Valréas et le secrétaire de l'Amicale des sapeurs-Pompiers ont présenté à Madame le Maire et son premier adjoint le calendrier 2021. Crise sanitaire oblige, la distribution se fera par voie postale. Le secrétaire de l'Amicale a expliqué en quoi consistait l'Amicale et ses diverses missions sociales et du risque d'une baisse importante des dons vu le mode de distribution cette année, malgré que les personnes puissent faire leurs dons directement au Centre de Secours de Valréas. La municipalité leur a proposé une présence sur le petit marché de Noël qui se tiendra à l'Agence postale communale les 2-3-4 décembre, des urnes installées à l'APC et à la mairie le temps nécessaire ainsi qu'un encart dans La Gazette de janvier.

## En direct de la Mairie / état civil

### Décès :

Mme ESPENON Pierrette décédée le 28 octobre 2020

M. BROCHENY Robert décédé le 13 novembre 2020

Mme LUCAS Raymonde décédée le 9 décembre 2020

Mme MANCIP Denise décédée le 17 décembre 2020



### URBANISME

À partir du 19 octobre 2020, une Déclaration Préalable est obligatoirement pour le ravalement, rénovation d'une façade.

#### Petit rappel :

La création d'une clôture ou d'un mur est soumis aussi à une déclaration.

Après acceptation d'un Permis de Construire ou d'une Déclaration Préalable, il faut afficher à l'extérieur du chantier les informations obligatoires, faire la déclaration d'ouverture de chantier et surtout déposer une DAACT en fin de chantier.

Se renseigner auprès du secrétariat.



Cette année, la crise sanitaire a annulé la tournée des Sapeurs-pompiers du centre de Secours de Valréas dans chaque foyer de la commune pour remettre leur calendrier, tournée au cours de laquelle chacun pouvait faire un don au profit de l'Amicale et des ses missions.

La municipalité tiendra une cagnotte de don en mairie et à l'Agence Postale jusqu'à fin janvier.

Nous vous remercions par avance .



## Associations

**Club « Les 4 Saisons »**

Biens chers toutes et tous,

Une année difficile se termine. Avec beaucoup de plaisir et avec toutes les mesures sanitaires nécessaires et pendant les périodes d'accalmie nous nous sommes rencontrés quelque jeudi pour notre passe temps favori (cartes et boules)

Nous vous souhaitons une meilleure année à venir, Soyons Patient, Vigilant, Prudent et à bientôt.

Meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2021 à vous tous les amis

La présidente, Monique FAGE



Tout d'abord, je vous souhaite une bonne et douce Année 2021, et que l'on puisse oublier au plus tôt cette crise sanitaire et que vos familles soient préservées de tous risques.

La situation a perturbé nos habitudes de vie et bien évidemment notre saison de chasse aussi, Nous devons tout de même relativiser, la chasse est pour nous une passion, un loisir, nous pensons à tous les professionnels concernés par ce fléau qui perturbe leurs activités économiques et dans certains cas les mettent en danger. Lors du deuxième confinement, la chasse aux gros gibiers a été autorisée sous certaines conditions avec des contraintes administratives, car nous avons un devoir de régulation de ce gibier. En effet, il faut savoir que ces animaux peuvent et causent des dégâts aux cultures et que nous assumons la charge financière des indemnisations aux propriétaires.

Pour l'organisation de notre chasse, nous avons dû mettre en place des règles strictes de sécurité, vous avez remarqué que nous signalons nos lieux de battue par des panneaux au bord des routes et chemins. Et depuis la crise, les battues sont organisées dans le respect des règles sanitaire ainsi que les gestes barrières.

Nous espérons vous convier à notre traditionnel repas chevreuil qui se tiendra le Dimanche 7 Mars au Domaine Urdy,

Pour les inscriptions, veuillez appeler ou envoyer un SMS à François GARAGNON au numéro suivant : 06,84,44,93,32, en précisant le nombre de personnes et vos coordonnées afin de vous tenir informer de la faisabilité de ce repas ;

Je vous remercie, Soyez prudents, que 2021 annonce une année meilleure,

Le président, François GARAGNON



**AICA « La Garenne »**

## L'actualité de ce trimestre



Christine et Lucile ont tout fait pour animer et créer un moment de joie pour ce repas de Noël à la cantine de l'école



L'église fait partie des biens communaux et est affectée au culte catholique depuis la loi de 1905.

Grâce à la mairie, elle est entretenue et accessible à tous. Une équipe-relais de chrétiens essaye de la faire vivre : elle est ouverte tous les jours de l'année, fleurie... Toute personne qui cherche la paix, le silence ou un moment pour prier est la bienvenue. Pendant le temps de Noël, l'église abrite une crèche plus belle d'année en année grâce à la famille PELOUX mais aussi à tous ceux qui ont prêté ou donné du matériel et des santons. Elle restera visible jusqu'à la fin du mois de janvier, 7 jours sur 7. Sous le porche vous trouverez toutes les informations concernant la paroisse. Des temps de prière sont organisés régulièrement.

N'hésitez pas non plus à consulter le site :  
« [paroissesentrelanceetventoux](http://paroissesentrelanceetventoux) »

L'équipe-relais vous adresse tous ses vœux d'espérance et de paix pour 2021.



Suite à nos journées en Fêtes de l'Agence Postale où les restrictions sanitaires obligatoires ont été respectées, une tombola a été présente pendant tout le mois de décembre pour gagner un joli et énorme colis. Les produits ont été offerts par tous les producteurs, commerçants, associations, artistes....présents tout le long de l'année à l'Agence ainsi que quelques produits supplémentaires comme : une décoration de table de Noël en chocolat offert par le boulanger de Venterol, une lithographie du peintre KEEPING, repas à l'auberge, truffe fraîche, sanglier, miel..... Les bénéficiaires ont été redistribués aux associations, « Le sou de l'école » qui a donné sa quote-part à « Les petites mains » et une petite partie a été gardée à l'Agence Postale pour vos futurs petits plaisirs sur l'année. Le tirage a été effectué le 23 décembre 2020 par notre boulanger et notre premier client de la journée. La gagnante, Mme LAVEAUD Stella a remis au tirage tous les produits à base d'olives qui ont été gagnés par Mme COMBE Jacqueline. Nous remercions tous les donateurs ainsi que les participants, grâce à vous, l'Agence Postale et le Dépôt de Pains sont toujours présents dans notre village. La convivialité et l'entraide sont encore plus de mise dans ces moments difficiles.



Béatrice et Nadine

# ECOLE



L'association « Tourneboule » a été conviée pour animer la dernière après-midi de l'année 2020 à l'école, l'animation était prévue pour le goûter de Noël des enfants du village qui a malheureusement été annulée mais la commune a maintenu l'activité pour le plaisir des plus jeunes !





**La prochaine édition de la Gazette sera prévue début avril 2021**

**Directeur de la publication :** Céline LASCOMBES ; **Responsable de la rédaction :** Françoise ROUSSIN

**Maquette, rédaction et mise en page :** Nadine GIGONDAN ; **Illustration couverture :** Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : [mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr](mailto:mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr).

Site : [saintpantaleonlesvignes.fr](http://saintpantaleonlesvignes.fr) Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h